

naît le suffrage de la majorité de ceux qui iraient voter, dans quelle espèce de position se trouvent ces hommes qu'on dit aujourd'hui ne pas devoir obtenir une ombre de prohibition ? Je dis que la chose est des plus scandaleuses, des plus.... J'entends une voix dire des plus damnables. Je crois, toutefois, cette expression peu parlementaire, mais je dois dire qu'il s'en faut de bien peu qu'elle ne soit juste. J'ajouterai, M. l'Orateur, qu'une conduite comme celle-là, de la part du gouvernement, ne mérite pas qu'on l'accepte, et que les prohibitionnistes ne se soumettront pas à leur défaite.

Je possède encore les déclarations de beaucoup de sociétés religieuses, faites à titre officiel, en faveur de la prohibition, et demandant au gouvernement de remplir ses promesses. Si le gouvernement croit que l'union chrétienne de tempérance des femmes, les sociétés philanthropiques du Canada, les ministres et les églises vont se soumettre docilement au traitement qu'il leur inflige, il s'apercevra qu'il se méprend étrangement. Je pense que le premier ministre a manqué l'une des plus grandes occasions qui se soient offertes dans sa vie, de graver son nom en lettres d'or dans le cœur de la population de ce pays, en remplissant ses promesses à cet égard, et en accordant au public ce qu'il lui avait fait espérer.

We mark the man who has climbed fame's elevated hill,
And proudly stands upon its lofty height.
The admired of all observing eyes,
Until some other comes before the light.

But the man who climbs beyond the hill of fame
To that great mount, a nation's fervent love,
Will never be forgotten, and his name
Will stand engraved all other names above.

M. l'Orateur, le premier ministre a eu une occasion qu'il a manquée. Il a gravi la colline de la renommée, et il aurait pu monter plus haut encore et se fortifier dans l'amour fervent de la nation en apportant une exécution honnête à ses engagements pris envers les prohibitionnistes, et au lieu de déshonneur, son nom aurait été couronné de gloire aux yeux de la postérité.

M. DAVIN : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES (M. Mulock) : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à onze heures et demie du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, le 24 mars 1899.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES SEANCES DE LA CHAMBRE.

M. C. BEAUSOLEIL (Berthier) : Je présente le premier rapport du comité spécial nommé pour surveiller le compte rendu des séances de la Chambre, savoir :

Vendredi, 24 mars 1899.

Le comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des "Débats" de la Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande :—

1. Que M. George Simpson soit nommé pour remplir la vacance causée dans le personnel des rapporteurs officiels par le décès de M. G. B. Bradley.

2. Que M. Charles W. Boyce soit nommé assistant du chef des rapporteurs en remplacement de M. J. C. Boyce, décédé, et que son salaire soit de \$1,000 par année, payé mensuellement.

3. Que vu que M. W. C. Boyce a, depuis le décès de M. J. C. Boyce en juillet, 1898, rempli les fonctions assignées à sa charge, sa nomination et son salaire datent du 1er août 1898.

4. Que le quorum du comité soit réduit à cinq membres au lieu de huit.

Le tout respectueusement soumis.

C. BEAUSOLEIL,
Président.

M. BEAUSOLEIL (Berthier) : M. l'Orateur, si la Chambre me le permet, et vu que la matière requiert urgence, je proposerai :

Que cette Chambre acquiesce au premier rapport du comité nommé pour surveiller le compte rendu officiel des débats de cette Chambre dans le cours de la session actuelle.

La motion est adoptée.

NOUVEAU DEPUTE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, le certificat de l'élection de Monsieur Louis-Julien Demers, pour le comté de Lévis.

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bell, député de Prince-est, proposant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. NICHOLAS FLOOD DAVIN (Assiniboia-ouest) : M. l'Orateur, bien que le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), qui suit évidemment la règle ministérielle, ne soit pas à son siège, je suis porté à con-